

# Étude des crédits

## 2018-2019

**Demandes de renseignements particuliers  
de l'opposition officielle**

**Condition féminine**



## ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#### MINISTRE RESPONSABLE DE LA CONDITION FÉMININE

---

##### Secrétariat à la condition féminine

1. Pour chaque direction du ministère et organisme relevant du ministère, indiquer le nombre et le pourcentage d'employés occasionnels en 2017-2018 et pour les cinq dernières années, ainsi que le nombre et le pourcentage d'entre eux qui ont obtenu un poste permanent.
2. Nombre de postes vacants abolis au cours de la dernière année, par région et par établissement.
3. Nombre de postes vacants ou de congés non comblés au cours de la dernière année, par région.
4. Liste de l'effectif en poste au Secrétariat à la condition féminine pour les trois dernières années, ainsi que les prévisions des besoins pour 2018-2019.

##### Formations, conférences, technologies de l'information et autres

5. Liste des formations, conférences, ateliers, missions ou journées d'activités (incluant hors Québec) auxquels ont participé les employés du ministère et membres relevant du cabinet du ministre. Indiquer :
  - a. le lieu et la date;
  - b. le coût;
  - c. le nombre de participants;
  - d. le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
6. Liste de tous les événements organisés par le SCF en 2017-2018 et le budget alloué pour la tenue de chacun d'eux.

##### Données sur la place des femmes dans les lieux décisionnels

7. Nombre total de juges, au 31 mars 2018, pour chaque cour de juridiction québécoise. Pour chacune des cours, distinguer les juridictions de la région ainsi que le sexe des juges. Indiquer les mesures prises en 2017-2018 pour tendre vers la parité pour les cours avec une sous-représentation féminine.
8. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes occupant des postes décisionnels dans les commissions scolaires et les conseils municipaux.
9. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes dans chacun des conseils d'administration des sociétés d'État, au sens de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*.

10. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes dans chacun des conseils d'administration des ordres professionnels. Indiquer les mesures prises en 2017-2018 pour tendre vers la parité pour les ordres avec une sous-représentation féminine.
11. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes dans chacun des conseils d'administration des universités. Indiquer les mesures prises en 2017-2018 pour tendre vers la parité pour les universités avec une sous-représentation féminine.
12. Tableau détaillé et à jour du nombre de femmes dans chacun des conseils d'administration des CISSS, CIUSSS et des autres établissements de santé non fusionnés. Indiquer les mesures prises en 2017-2018 pour tendre vers la parité pour les établissements avec une sous-représentation féminine.
13. Nombre de femmes occupant un poste de sous-ministre, de sous-ministre associée, de sous-ministre adjointe ou de dirigeante d'organisme en date du 31 mars 2018. Indiquer les mesures prises en 2017-2018 pour tendre vers la parité pour les ministères et organismes avec une sous-représentation féminine.

### **Comités interministériels**

14. Liste de tous les comités interministériels, comités conjoints, comités-conseils, comités consultatifs, comités de vigilance, et de ceux impliquant d'autres partenaires, auxquels ont participé le ministère et ses organismes en 2016-2017 et 2017-2018. Ventiler par sous-ministériat et par organisme et indiquer, pour chacun :
  - a. le(s) mandat(s);
  - b. la liste des membres (incluant les membres externes, observateurs ou provisoires);
  - c. les rencontres tenues en 2017-2018;
  - d. les résultats détaillés des rencontres tenues en 2017-2018;
  - e. les rencontres prévues en 2018-2019 avec l'objet et l'échéancier.

### **Plan d'action gouvernemental en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015**

15. Fournir la liste des projets mis en œuvre entre la production du bilan, en novembre 2015, et le 31 mars 2018. Fournir également les projets prévus pour 2018-2019.
16. État de situation, au 31 mars 2018, du nombre de personnes ayant suivi une formation en ligne sur les ADS (incluant les formations régionales), dans le cadre de la poursuite de l'offre de services de sensibilisation et de formation auprès des hautes autorités, des gestionnaires et du personnel professionnel dans les ministères et les organismes gouvernementaux, les CRÉ et les Villes.
17. État de situation, au 31 mars 2018, de la liste des ministères et organismes ayant systématisé l'intégration des ADS dans leurs processus. Préciser également pour chaque ministère et organisme la nature des mécanismes internes institués, les sommes et les ETC dédiés en 2018-2019.

18. État de situation, au 31 mars 2018, de la liste des projets d'envergure intégrant l'ADS. Indiquer ce qu'il advient des projets d'envergure ayant été mis en place dans les CRÉ. Préciser également les sommes et les ETC dédiés en 2018-2019.
19. État de situation, au 31 mars 2018, du nombre de formateurs et de formatrices soutenu par le SCF. Préciser les sommes et les ETC dédiés en 2018-2019. Préciser ce qu'il est advenu des formateurs et formatrices soutenus dans le cadre des ententes régionales.
20. État de situation, au 31 mars 2018, des instances en place pour maintenir et consolider les ADS. Préciser le nombre de rencontres tenues en 2018-2019 par le comité directeur et le comité interministériel en ADS.
21. État de situation, au 31 mars 2018, quant au développement d'une approche promotionnelle auprès des ministères et organismes, des Villes et des instances régionales et locales. Préciser notamment les sommes et les ETC dédiés en 2016-2017.
22. État de situation, au 31 mars 2018, de l'organisation d'un forum sur les ADS.

### **Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière de violence conjugale**

23. Bilan détaillé des mesures mises en place et des dépenses engagées en 2017-2018 dans la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.
24. Indiquer le nombre de rencontres que le Comité interministériel de sous-ministres associés et de sous-ministres adjoints en matière de violences sexuelles et ses sous-comités ont dédié, en tout ou en partie, à l'élaboration des prochaines actions gouvernementales en matière de violence conjugale en 2018-2019.
25. Indiquer le financement récurrent à la mission accordé aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale pour l'année 2017-2018 ainsi que les prévisions pour 2018-2019.
26. Fournir la ventilation de l'utilisation des 69,7M\$ annoncés dans le budget 2018-2019 pour contrer la violence conjugale. Ventiler par catégorie (Consolider et accroître la capacité d'accueil des maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, Améliorer le traitement judiciaire des dossiers en matière de violence conjugale), par région, par année. Nommer les organismes financés par région.
27. Indiquer les mesures et les sommes engagées en 2017-2018 par le SCF pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale, par région, ainsi que les prévisions pour l'année 2018-2019.

### **Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021**

28. Plan d'action 2008-2013 en matière d'agression sexuelle : indiquer les mesures prises en 2017-2018 relatives au prolongement du plan d'action et les sommes qui lui ont été dédiées.
29. Indiquer les mesures et les sommes engagées en 2017-2018 par le SCF pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les milieux autochtones.

30. Indiquer les mesures et les sommes engagées en 2017-2018 par les autres ministères partenaires de la Stratégie 2016-2021 pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les milieux autochtones.
31. Préciser le nombre de rencontres tenues par le sous-comité « volet autochtone » en 2017-2018 pour élaborer une stratégie spécifique d'intervention pour prévenir et contrer les violences sexuelles dans les milieux autochtones.
32. Préciser si un bilan des consultations particulières menées auprès des organisations autochtones en 2013-2014 en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle a été produit par le SCF.
33. Indiquer, pour chacune des 91 actions de la Stratégie 2016-2021, les sommes qui leur sont dédiées, ventilées annuellement. Distinguer les nouvelles actions des actions reconduites ou récurrentes.
34. Ventilation détaillée des sommes accordées par le SCF en 2017-2018 pour des mesures servant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence, incluant les groupes.
35. Indiquer, parmi les 55 nouvelles actions de la Stratégie 2016-2021, lesquelles avaient déjà été entamées avant sa publication en octobre 2016.
36. Préciser la structure de suivi de la Stratégie 2016-2021 pour s'assurer de l'état de situation de sa mise en œuvre ou les résultats et le suivi de son évaluation. Fournir l'organigramme et la liste des membres de tous les mécanismes d'évaluation et de suivi.
37. Préciser, au 31 mars 2018, si le comité des sous-ministres coprésidé par le SCF et le ministère de la Justice remplit toujours son rôle de s'assurer de la mise en œuvre des engagements gouvernementaux en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle.
38. Préciser quelle part occupent les rencontres bilatérales parmi toutes les rencontres tenues en 2017-2018 au sein du Comité interministériel de sous-ministres associés et de sous-ministres adjoints en matière de violences sexuelles et des sous-comités.
39. Préciser de qui relève, au 31 mars 2018, le comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale. Préciser également si le ministère de la Sécurité publique demeure coresponsable, avec le SCF, du volet « exploitation sexuelle ».
40. Préciser si un rapport officiel sur les travaux réalisés par le comité interministériel sur l'exploitation sexuelle a été produit à la suite des consultations menées en 2013-2014.
41. Indiquer le suivi donné à chacune des recommandations de l'avis du Conseil du statut de la femme sur la prostitution, les sommes cumulées et les ETC associés à chaque mesure prise depuis la publication de l'avis.

42. Préciser les actions menées par le SCF en date du 31 mars 2018 pour que soit supprimée la promotion de services sexuels dans les petites annonces des journaux, les médias électroniques, Internet et dans l'espace public (panneaux publicitaires ou autres), tel que l'a recommandé le Conseil du statut de la femme dans son avis de 2012.
43. Préciser les sommes dégagées en 2017-2018 pour aider les personnes prostituées à quitter ce milieu. Ventiler selon les mesures potentielles suivantes :
  - a. maisons d'hébergement pour elles;
  - b. services de désintoxication;
  - c. aide psychologique adaptée;
  - d. aide sur le plan de la formation professionnelle et de la réinsertion sociale et économique;
  - e. aide juridique afin d'obtenir un pardon pour les condamnations liées à la communication à des fins de prostitution;
  - f. autres.
44. Indiquer les intentions du SCF concernant la réalisation d'une vaste campagne d'information auprès de la population en général et des clients en particulier afin de décourager l'achat de services sexuels et de montrer les préjudices qui découlent de la prostitution, tel que l'a recommandé le Conseil du statut de la femme dans son avis de 2012.
45. Indiquer quelles mesures seront déployées dans le cadre de la Stratégie 2016-2021 concernant la responsabilité des municipalités en matière d'exploitation sexuelle. Indiquer les sommes investies en 2017-2018 et prévues en 2018-2019.
46. Indiquer si le SCF prévoit en 2018-2019, dans le cadre de sa Stratégie 2016-2021, le déploiement de mesures ciblant les agresseurs potentiels dans les interventions destinées aux enfants et aux adolescents, et non seulement celui de mesures s'adressant aux victimes potentielles (recommandation du Conseil du statut de la femme dans son mémoire sur le rapport sur la mise en œuvre du plan d'action 2008-2013 en matière d'agression sexuelle).
47. Fournir la ventilation de l'utilisation du Fonds d'urgence de 1 M\$, pour 2017-2018, annoncé en novembre 2017 pour soutenir les organismes venant en aide aux victimes d'agressions sexuelles.
48. Fournir la ventilation de l'utilisation de l'investissement additionnel de 19 M\$ annoncé le 7 mars 2018 dans le but d'accompagner et de soutenir les femmes victimes de violence à caractère sexuel ou conjugal.
49. Fournir l'état d'avancement des travaux pour déposer un plan de mesures et un cadre financier pour la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2021.

50. Fournir la ventilation de l'utilisation de l'investissement additionnel de 25M\$ annoncé le 14 décembre 2018 dans le cadre du Forum sur les agressions et le harcèlement sexuel. Ventiler par catégorie (Soutenir les activités de prévention des agressions sexuelles, Favoriser la réception des dévoilements et des dénonciations d'agressions sexuelles et Bonifier l'aide et l'accompagnement des victimes, notamment dans le cadre du processus judiciaire) et par année.

### **Rapports égalitaires à l'école**

51. Indiquer les actions concrètes implantées à la suite des travaux des 3 comités suivants en 2017-2018, et celles prévues en 2018-2019 :
  - a. Comité consultatif pour la promotion de rapports égalitaires en milieu scolaire;
  - b. Comité interministériel sur la promotion des rapports égalitaires;
  - c. Comité consultatif sur l'éducation à la sexualité.
52. Indiquer les suites données à l'avis du Conseil du statut de la femme sur l'égalité entre les sexes en milieu scolaire. Indiquer quelles suites ont été données en 2017-2018 aux recommandations de l'avis qui touche au SCF. Indiquer si des sommes et des ETC ont été dédiés à cette fin.
53. Indiquer si le SCF a été consulté pour l'élaboration du projet pilote d'éducation à la sexualité. Indiquer si le SCF est impliqué dans l'évaluation de la mesure depuis son instauration. Indiquer les ETC dédiés au suivi.

### **Emploi**

54. Indiquer si le Comité interministériel pour la révision du salaire minimum a effectué une analyse différenciée selon les sexes pour décider de l'évolution du salaire minimum. Indiquer si le SCF a suggéré aux autres ministères et organismes impliqués dans le comité de produire une ADS. Indiquer également, le cas échéant, les sommes et les ETC dédiés pour la production de cette ADS.
55. Bilan des actions entreprises auprès des femmes dans la construction pour l'année 2017-2018, ainsi que les actions prévues pour 2018-2019. Indiquer les montants consacrés par le SCF.

### **Femmes autochtones et immigrantes**

56. Bilan des actions entreprises auprès des femmes autochtones en 2017-2018, ainsi que les actions prévues pour 2018-2019.
57. Bilan des actions entreprises auprès des femmes immigrantes pour 2017-2018 et la date de réalisation. Fournir les prévisions pour 2018-2019.
58. *Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée* : bilan détaillé des actions entreprises et des sommes engagées en 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.

## Ententes de partenariat

59. Indiquer, pour chaque entente de partenariat sur les plans national, régional et local (45 au total : ententes spécifiques avec les CRÉ, accords de partenariat, etc.), la liste des ententes qui n'ont pas été renouvelées depuis l'échéance de 2015.
60. Fournir les sommes allouées en 2017-2018 et celles prévues en 2018-2019 pour le soutien à la mission des 16 groupes spécialisés en matière d'employabilité féminine. Ventiler par organisme. Indiquer le nombre de rencontres tenues avec les groupes par le SCF, en 2017-2018.
61. Tables des partenaires influents : bilan détaillé, par catégorie d'action, des travaux effectués, des mesures mises en place et des dépenses engagées en 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019. Liste de l'effectif lié à ce projet, incluant le mandat et la rémunération.
62. Projets financés dans le cadre du programme de soutien financier « Initiative de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes » (incluant les ententes administratives en égalité) du SCF en 2017-2018. Pour chacun, indiquer, par région :
  - a. la liste des demandes soumises et retenues et leur descriptif sommaire;
  - b. la liste des demandes soumises non retenues, leur descriptif sommaire et les motifs de rejet;
  - c. les critères de sélection et les sommes octroyées.
63. Appel de projets nationaux, locaux et régionaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lancé en 2017-2018 par le SCF, dans le cadre du programme de soutien financier « Initiative de partenariat – Égalité entre les femmes et les hommes » : fournir la liste des projets financés. Ventiler par projet déposé en fournissant :
  - a. le nom de l'organisation ayant déposé un projet;
  - b. la nature de l'organisation, par exemple : MRC, municipalités, organisations parapubliques des domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux ou du développement régional et local / organismes à but non lucratif, milieux autochtones;
  - c. si oui ou non le projet a été déposé en format « partenariat »;
  - d. le montant soumissionné pour le projet;
  - e. le résumé du projet proposé;
  - f. le cas échéant, les étapes d'analyse franchies pour le projet;
  - g. le cas échéant, les motifs sommaires de rejet pour le projet.

Fournir la liste des projets n'ayant pas été retenus dans le cadre de ces appels de-projets.

64. Projets financés dans le cadre du programme de soutien financier « À égalité pour décider » du SCF en 2017-2018. Pour chacun, indiquer, par région :
- la liste des demandes soumises et retenues et leur descriptif sommaire;
  - la liste des demandes soumises non retenues, leur descriptif sommaire et les motifs de rejet;
  - les critères de sélection et les sommes octroyées.
65. Détail des travaux engagés et à venir concernant le statut légal des conjoints de fait.
66. Détail des travaux engagés et à venir concernant la gestation pour autrui.

### **Conseil du statut de la femme (CSF)**

67. Concernant le bureau de la présidence du CSF :
- nombre de rencontres, de repas ou de réunions, et les frais afférents;
  - liste des personnes rencontrées, en précisant le but de la rencontre;
  - frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation; ventilés pour chacun des événements ou déplacements;
  - liste des participations à des colloques ou à des congrès et liste des participants, incluant les coûts afférents.
68. Nombre de rencontres entre la présidente du CSF et la ministre responsable de la Condition féminine en 2017-2018.
69. Détailler la différence de 21 % entre les dépenses prévues et les dépenses réelles du budget du Conseil du statut de la femme prévu pour l'année 2017-2018.
70. Liste de l'effectif du CSF, ventilé par région pour les trois dernières années. Fournir les prévisions pour 2018-2019.
71. Organigramme du CSF en date du 31 mars 2018.
72. Liste de tous les mandats confiés au CSF pour 2017-2018.
73. Fournir, pour 2017-2018, la liste des documents produits suivants :
- avis;
  - mémoires;
  - études;
  - communications publiques;
  - statistiques.
74. Liste de tous les comités auxquels siège le CSF en 2017-2018.
75. Liste des tous les comités auxquels ne siège plus le CSF en raison de la fermeture des bureaux régionaux.
76. Liste des ateliers, formations, conférences ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du CSF. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants, le nom de la formation et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

P. 1 POUR CHAQUE DIRECTION DU MINISTÈRE ET ORGANISME RELEVANT DU MINISTÈRE, INDIQUER LE NOMBRE ET LE POURCENTAGE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS EN 2018-2019 ET POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, AINSI QUE LE NOMBRE ET LE POURCENTAGE D'ENTRE EUX QUI ONT OBTENU UN POSTE PERMANENT.

**2017-2018 (en date du 28 février 2018)**

<b>Secteur</b>	<b>SCF</b>
Tous les statuts	25
Régulier	18
Occasionnel	7
Pourcentage (%) d'employés occasionnels	28
Nombre d'employés devenus permanents	0
Pourcentage (%) d'employés devenus permanents	0



P. 2 NOMBRE DE POSTES VACANTS ABOLIS AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, PAR RÉGION ET PAR ÉTABLISSEMENT.

---

Concernant le Secrétariat à la condition féminine, aucun poste vacant n'a été aboli au cours de la dernière année.



P. 3 NOMBRE DE POSTES VACANTS OU DE CONGÉS NON COMBLÉS AU COURS DE LA DERNIÈRES ANNÉE, PAR RÉGION.

---

Au Secrétariat à la condition féminine, il y a eu 5 postes vacants non comblés au cours de la dernière année.



P. 4 LISTE DE L'EFFECTIF EN POSTE AU SÉCRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE POUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES, AINSI QUE LES PRÉVISIONS DES BESOINS POUR 2018-2019.

---

Veillez vous référer à la question 15 des renseignements généraux.



- P. 5 LISTE DES FORMATIONS, CONFÉRENCES, ATELIERS, MISSIONS OU JOURNÉES D'ACTIVITÉS (INCLUANT HORS-QUÉBEC) AUXQUELS ONT PARTICIPÉ LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE ET MEMBRES RELEVANT DU CABINET DE LA MINISTRE. INDIQUER :
- A. LE LIEU ET LA DATE;
  - B. LE COÛT;
  - C. LE NOMBRE DE PARTICIPANTS;
  - D. LE NOM DE LA PERSONNE OU DE L'ENTREPRISE QUI A OFFERT L'ACTIVITÉ.
- 

Veillez vous référer à l'annexe 1.



RP 5 - Annexe 1

Date	Nom du fournisseur	Nom de la formation	Nombre de participants	Lieu	Coût
2017-05-11	Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	Colloque 2017; Investir dans la qualité de vie au travail, ça rapporte!	5	Québec	675,00 \$
22 mars 2017 au 17 juillet 2017	Les Ateliers de conversation anglaise	Formation semi-privée de conversation anglaise	2	Québec	1 650,00 \$
2017-04-04	Université Laval	Pratiques innovantes en violence conjuguale	1	Québec	40,00 \$
2017-11-16	Formation Qualitemps Inc.	Maîtriser son temps avec Outlook	12	Québec	2 570,00 \$
2 au 3 novembre 2017	Versalys	Ms-Access	1	Québec	220,00 \$
2017-09-29	Statistique Canada	Recensement de 2016 – Le revenu des ménages au Canada	2	Québec	0,00 \$
2017-04-27	Statistique Canada	CANSIM	1	Québec	0,00 \$



P. 6 LISTE DE TOUS LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE EN 2017-2018 ET LE BUDGET ALLOUÉ POUR LA TENUE DE CHACUN D'EUX.

---

Secrétariat à la condition féminine

DATE	BUDGET ALLOUÉ	ÉVÉNEMENT
2017-06-29	1 816,65 \$	Lancement de la <i>Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021</i> .
2017-04-04	10 307,29 \$	Tenue d'une activité de reconnaissance dans le cadre du Prix Égalité Thérèse-Casgrain visant à récompenser des projets réalisés par des organismes publics, parapublics, privés ou communautaires qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.



P. 7 NOMBRE TOTAL DE JUGES, AU 31 MARS 2018, POUR CHAQUE COUR DE JURIDICTION QUÉBÉCOISE. POUR CHACUNE DES COURS, DISTINGUER LES JURIDICTIONS DE LA RÉGION AINSI QUE LE SEXE DES JUGES. INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2017-2018 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES COURS AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du Secrétariat à la sélection des candidats à la fonction de juge du ministère de la Justice.



P. 8 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES OCCUPANT DES POSTES DÉCISIONNELS DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES CONSEILS MUNICIPAUX.

---

Cette question relève du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.



P.9 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES DANS CHACUN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT,  
AU SENS DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT*.

---

Cette question relève du Secrétariat aux emplois supérieurs.



P.10 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES DANS CHACUN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORDRES PROFESSIONNELS. INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2017-2018 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES ORDRES AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du ministère de la Justice.



P.11 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES DANS CHACUN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES UNIVERSITÉS.  
INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2017-2018 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES UNIVERSITÉS AVEC UNE SOUS-  
REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.



P.12 TABLEAU DÉTAILLÉ ET À JOUR DU NOMBRE DE FEMMES DANS CHACUN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CISSS, CIUSSS ET DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ NON FUSIONNÉS. INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2017-2018 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES ORDRES AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.



P.13 NOMBRE DE FEMMES OCCUPANT UN POSTE DE SOUS-MINISTRE, DE SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE, DE SOUS-MINISTRE ADJOINTE OU DE DIRIGEANTE D'ORGANISME EN DATE DU 31 MARS 2018. INDIQUER LES MESURES PRISES EN 2017-2018 POUR TENDRE VERS LA PARITÉ POUR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION FÉMININE.

---

Cette question relève du Secrétariat aux emplois supérieurs.



- P. 14 LISTE DE TOUS LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS, COMITÉS CONJOINTS, COMITÉS-CONSEILS, COMITÉS CONSULTATIFS, COMITÉS DE VIGILANCE, ET DE CEUX IMPLIQUANT D'AUTRES PARTENAIRES, AUXQUELS ONT PARTICIPÉ LE MINISTÈRE ET SES ORGANISMES EN 2017-2018 ET 2018-2019. VENTILER PAR SOUS-MINISTÉRIAT ET PAR ORGANISME ET INDICER, POUR CHACUN :
- A. LE(S) MANDAT(S);
  - B. LA LISTE DES MEMBRES (INCLUANT LES MEMBRES EXTERNES, OBSERVATEURS OU PROVISOIRES);
  - C. LES RENCONTRES TENUES EN 2017-2018;
  - D. LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS DES RENCONTRES TENUES EN 2017-2018;
  - E. LES RENCONTRES PRÉVUES EN 2018-2019 AVEC L'OBJET ET L'ÉCHÉANCIER.
- 

Veillez vous référer à la question 45 des renseignements généraux.



Durant l'année 2017-2018, la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* a été lancée, redéfinissant l'approche gouvernementale concernant l'application de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).

En 2017-2018, les interventions en matière d'ADS ont été ciblées pour sept projets gouvernementaux structurants pour l'égalité entre les femmes et les hommes. De ce nombre, 3 ont été lancés :

- le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*;
- le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*;
- la *Politique de la réussite éducative*.

Le Secrétariat à la condition féminine soutient une recherche-action au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion afin de proposer des façons de faire pour implanter une utilisation plus systématique de l'ADS dans un ministère ou un organisme.

Des travaux ont été menés quant à la création d'un indice de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit de l'action structurante 2 de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Cet outil a pour objectif de mesurer l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le temps et d'éclairer la prise de décision, en plus d'être complémentaire à l'application de l'ADS.

Rappelons par ailleurs la signature d'une feuille de route en matière d'égalité entre les femmes et les hommes entre les gouvernements de la France et du Québec lors la 20<sup>e</sup> Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français en mars dernier :

- Les deux gouvernements se sont entendus pour partager leur expérience en matière de conception, de collecte, d'analyse et de diffusion de données statistiques relatives à l'égalité des sexes. Ces derniers ont convenu d'échanger, à partir de leurs travaux nationaux, sur leur indice de l'égalité respectif.



P. 16 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2018, DU NOMBRE DE PERSONNES AYANT SUIVI UNE FORMATION EN LIGNE SUR LES ADS (INCLUANT LES FORMATIONS RÉGIONALES), DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DE L'OFFRE DE SERVICES DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION AUPRÈS DES HAUTES AUTORITÉS, DES GESTIONNAIRES ET DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DANS LES MINISTÈRES ET LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX, LES CRE ET LES VILLES.

---

Depuis juillet 2016, la formation est hébergée directement sur le site Internet du Secrétariat à la condition féminine.

D'avril 2017 à février 2018, 1 297 personnes ont suivi la formation en ligne en ADS.



P. 17 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2018, DE LA LISTE DES MINISTÈRES ET ORGANISMES AYANT SYSTÉMATISÉ L'INTÉGRATION DES ADS DANS LEURS PROCESSUS. PRÉCISER ÉGALEMENT POUR CHAQUE MINISTÈRE ET ORGANISME LA NATURE DES MÉCANISMES INTERNES INSTITUÉS, LES SOMMES ET LES ETC DÉDIÉS EN 2018-2019.

---

En 2017-2018, les interventions en matière d'ADS ont été ciblées pour 7 projets gouvernementaux structurants pour l'égalité entre les femmes et les hommes. De ce nombre, 3 ont été lancés en date du 28 février 2018 :

- le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022*;
- le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023*;
- la *Politique de la réussite éducative*.

Le Secrétariat à la condition féminine assure la coordination des actions gouvernementales en matière d'ADS. La mise en œuvre des actions et des mécanismes internes revient à chaque ministère et organisme.

De par sa nature, l'ADS est intégrée de façon transversale dans les projets. De ce fait, décortiquer la part du temps et du budget consacrée à l'ADS peut s'avérer un exercice périlleux, puisque difficilement mesurable.



P. 18 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2018, DE LA LISTE DES PROJETS D'ENVERGURE INTÉGRANT L'ADS. INDIQUER CE QU'IL ADVIENT DES PROJETS D'ENVERGURE AYANT ÉTÉ MIS EN PLACE DANS LES CRÉ. PRÉCISER ÉGALEMENT LES SOMMES ET LES ETC DÉDIÉS EN 2018-2019.

---

En 2017-2018, les CRÉ n'existent plus.

- Le transfert des projets à d'autres entités locales ou régionales a été fait antérieurement par chaque CRÉ selon leurs propres paramètres.



P. 19 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2018, DU NOMBRE DE FORMATEURS ET DE FORMATRICES SOUTENU PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. PRÉCISER LES SOMMES ET LES ETC DÉDIÉS EN 2018-2019. PRÉCISER CE QU'IL EST ADVENU DES FORMATEURS ET FORMATRICES SOUTENUS DANS LE CADRE DES ENTENTES RÉGIONALES.

---

En 2017-2018, la formation en ADS a été effectuée via un outil en ligne disponible sur le site Internet du Secrétariat à la condition féminine.



Suivant le lancement de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, une démarche d'accompagnement par le Secrétariat à la condition féminine auprès des ministères et des organismes gouvernementaux est en cours. Cette démarche personnalisée vise à simplifier et à adapter les processus de travail en fonction des réalités propres à chaque ministère ou organismes gouvernementaux.

En 2017-2018, les interventions en matière d'ADS ont été ciblées dans 7 projets gouvernementaux structurants pour l'égalité entre les femmes et les hommes :

- le *Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022* sous la coordination du Secrétariat aux aînées;
- le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* sous la coordination du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- la *Politique de la réussite éducative* sous la coordination du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- le *Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022* sous la coordination du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;
- le *Plan d'action gouvernemental en matière de culture* sous la coordination du ministère de la Culture et des Communications;
- le second *Plan d'action gouvernemental « Vieillir et vivre ensemble »* sous la coordination du ministère de la Famille (Secrétariat aux aînées).
- la *Politique familiale* sous la coordination du ministère de la Famille.



P. 21 ÉTAT DE SITUATION, AU 31 MARS 2018, QUANT AU DÉVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE PROMOTIONNELLE AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES, DES VILLES ET DES INSTANCES RÉGIONALES ET LOCALES. PRÉCISER NOTAMMENT LES SOMMES ET LES ETC DÉDIÉS EN 2016-2017.

---

La promotion de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) auprès des ministères et des organismes, des villes et des instances régionales et locales était un engagement du plan d'action 2011-2015 qui a été rempli tel que l'indique le Bilan de la mise en œuvre du *Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015*, en page 6 :

« La promotion de l'ADS a été centrée autour de la formation en ligne. Elle a pris la forme d'une campagne à relais à travers des envois de courriels ciblés. À l'hiver et au printemps 2014, tous les ministères et les organismes, les CRÉ, les grandes villes de 100 000 personnes et plus, ainsi que les partenaires du Secrétariat à la condition féminine, ont reçu un courriel comprenant une page d'outils promotionnels facilement utilisables pour faire la promotion de la formation en ligne auprès de leur personnel et de leurs partenaires ».



Le Secrétariat à la condition féminine n'a pas mené de travaux pour organiser un Forum sur les ADS au cours de la dernière année.

La redéfinition de l'approche en matière d'ADS mentionnée dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* a mené à l'adoption d'une approche plus pragmatique, ciblant des projets gouvernementaux structurants concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.



Le *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale* (Plan d'action) est le 3<sup>e</sup> découlant de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Il regroupe 10 ministères et organismes responsables des 135 engagements qui y sont inscrits, lesquels sont répartis en 2 volets : général et autochtone.

Entre le moment de son lancement, en décembre 2012, et le 31 mars 2017, près de 525 millions de dollars ont été investis par le gouvernement pour prévenir et contrer la violence conjugale.

Un bilan témoignant de la réalisation des 135 mesures prises par les ministères et organismes engagés dans la mise en œuvre de ce plan a été rendu public sur le site du Secrétariat à la condition féminine (SCF).

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 28 février 2018, le SCF a investi un montant de 563 278 \$ :

- Campagne gouvernementale de sensibilisation / volet violence conjugale : 300 000 \$;
- Appel de projets en matière de sensibilisation à la violence conjugale : 227 528 \$;
- Soutien aux activités de sensibilisation organisées à l'occasion des journées annuelles d'action contre la violence faite aux femmes : 35 750 \$.

Dans le but de réaffirmer l'importance de prévenir, de dépister et de contrer la violence conjugale, le gouvernement du Québec a annoncé le 21 décembre 2017 la prolongation du *Plan d'action 2012-2017* afin de mener une démarche de consultation qui conduira à l'élaboration d'un nouveau plan d'action.

Les mesures du Plan d'action 2012-2017 qui se poursuivent au-delà de l'année 2017 sont au nombre de 93. Il s'agit de 65 mesures du volet général et de 28 mesures du volet autochtone. Plusieurs de ces mesures sont intégrées aux pratiques des ministères et organismes concernés, par exemple le financement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Les 41 mesures qui concernaient des activités ou projets ayant une échéance déterminée ont été complétées. Il s'agit par exemple de projets de recherche ou d'activités ponctuelles.



P. 24 INDICER LE NOMBRE DE RENCONTRES QUE LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE SOUS-MINISTRES ASSOCIÉS ET DE SOUS-MINISTRES ADJOINTS EN MATIÈRE DE VIOLENCES SEXUELLES ET SES SOUS-COMITÉS ONT DÉDIÉS, EN TOUT OU EN PARTIE, À L'ÉLABORATION DES PROCHAINES ACTIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE EN 2018-2019.

---

Veillez vous référer à la question 45 des renseignements généraux.



P. 25 « INDIQUER LE FINANCEMENT RÉCURRENT À LA MISSION ACCORDÉ AUX MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE POUR L'ANNÉE 2017-2018 AINSI QUE LES PRÉVISIONS POUR 2018-2019 ».

---

Le financement récurrent accordé aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.



P. 26 « FOURNIR LA VENTILATION DE L'UTILISATION DES 69,7M\$ ANNONCÉS DANS LE BUDGET 2018-2019 POUR CONTRER LA VIOLENCE CONJUGALE. VENTILER PAR CATÉGORIE (CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE, AMÉLIORER LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DES DOSSIERS EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE), PAR RÉGION, PAR ANNÉE. NOMMER LES ORGANISMES FINANCÉS PAR RÉGION ».

---

Le prochain plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale est en cours d'élaboration. Des informations sur les investissements qui seront consacrés à sa mise en œuvre seront rendues publiques lors de son lancement.



En date du 28 février 2018, dans le cadre de l'appel de projets en matière de sensibilisation aux violences sexuelles et conjugale mené par le SCF en 2017, un financement a été accordé à 10 projets dont 3 ayant pour objectif de rejoindre des femmes immigrantes ayant un vécu de violence conjugale.

**Région de Montréal :**

Bouclier d'Athéna Services familiaux - *La violence conjugale et le processus judiciaire: Sensibiliser et outiller les femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles* (35 000 \$)

Femmes du monde à Côte-des-Neiges - *Violence conjugale: parlons-en!* (4 480 \$)

**Région de l'Outaouais :**

L'Antre-Hulloises - *Prévenir, c'est agir!* (32 333 \$)



La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* a été lancée le 28 octobre 2016. La Stratégie cible deux problématiques : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Les 55 actions gouvernementales présentées sont nouvelles ou comportent des aspects novateurs. Elles s'ajoutent aux mesures déjà existantes et les complètent.

Ces actions sont le fruit de vastes consultations menées auprès de la société civile et de travaux auxquels ont participé 12 ministères et organismes gouvernementaux.

La Stratégie se décline en 3 axes interdépendants et complémentaires :

- Prévenir;
- Intervenir en matière psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle;
- Développer les connaissances et partager l'expertise pour mieux agir.



La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, lancée en octobre 2016, comporte 55 actions pour lutter contre les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Ces actions sont déployées au bénéfice de l'ensemble de la population québécoise, y compris les Autochtones. Néanmoins, l'action 43 de la Stratégie vise de façon plus spécifique les milieux autochtones. Ainsi, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) soutient le Centre d'expertise Marie-Vincent pour l'offre de formations en milieu autochtone relativement à l'intervention auprès d'enfants agressés sexuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a lancé en juin 2017 le premier *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*. Coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones, ce plan compte un total de 26 mesures spécifiquement consacrées aux femmes des Premières Nations et aux femmes inuites. Parmi ces mesures, le SCF y a élaboré une mesure de prévention aux violences sexuelles sur les territoires du Plan Nord.

Le SCF a participé au Groupe de travail visant à assurer le suivi des travaux des commissions d'enquête autochtones au Québec. Ce groupe de travail concerne les deux commissions d'enquête autochtones en cours : la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Il suit, par ailleurs, les travaux de la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre du mandat d'initiative portant sur « les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale ».



P. 30 INDICER LES MESURES ET LES SOMMES ENGAGÉES EN 2017-2018 PAR LES AUTRES MINISTÈRES PARTENAIRES DE LA STRATÉGIE 2016-2021 POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LES MILIEUX AUTOCHTONES.

---

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits du Secrétariat à la condition féminine.



P. 31 PRÉCISER LE NOMBRE DE RENCONTRES TENUES PAR LE SOUS-COMITÉ « VOLET AUTOCHTONE » EN 2017-2018 POUR ÉLABORER UNE STRATÉGIE SPÉCIFIQUE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LES MILIEUX AUTOCHTONES.

---

Le gouvernement du Québec a lancé, en juin 2017, le premier *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*. Coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ce Plan compte un total de 26 mesures, spécifiquement, consacrées aux femmes des Premières Nations et aux femmes inuites. Parmi ces mesures, plusieurs visent à lutter contre les violences sexuelles en milieux autochtones sous la responsabilité de différents ministères et organismes.

La mise en œuvre des mesures concernées est assurée par chacun des ministères responsables. Leur reddition de comptes est effectuée dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*, sous la coordination du SAA.



P. 32 PRÉCISER SI UN BILAN DES CONSULTATIONS PARTICULIÈRES MENÉES AUPRÈS DES ORGANISATIONS AUTOCHTONES EN 2013-2014 EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE ET D'EXPLOITATION SEXUELLE A ÉTÉ PRODUIT PAR LE SECÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE.

---

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits 2018-2019.



P. 33 INDICER, POUR CHACUNE DES 91 ACTIONS DE LA STRATÉGIE 2016-2021, LES SOMMES QUI LEUR SONT DÉDIÉES, VENTILÉES ANNUELLEMENT. DISTINGUER LES NOUVELLES ACTIONS DES ACTIONS RECONDUITES OU RÉCURRENTES.

**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR PRÉVENIR  
ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES 2016-2021**

**INVESTISSEMENTS TOTAUX**

<b>INVESTISSEMENTS</b>		<b>TOTAL</b>
<p><b>55 ACTIONS</b> 2016-2021</p>	<p>Montant initialement prévu lors du lancement de la Stratégie : 44 M\$</p> <p>Investissements ajoutés en 2017-2018 : 25 M\$ pour la mise en œuvre de la <i>Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur</i>; 25 M\$ pour les mesures annoncées suite au Forum sur les agressions et le harcèlement sexuels le 14 décembre 2017.</p>	<p><b>94 M\$</b></p>
<p><b>41 MESURES RECONDUITES OU RÉCURRENTES</b> 2016-2021</p>		<p><b>156 M\$</b></p>
<p><b>INVESTISSEMENTS GLOBAUX</b> 2016-2021</p>		<p><b>250 M\$</b></p>



P. 34 VENTILATION DÉTAILLÉE DES SOMMES ACCORDÉES PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE EN 2017-2018 POUR DES MESURES SERVANT À SOUTENIR LES FEMMES ET LES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE, INCLUANT LES GROUPES.

---

L'essentiel du financement des ressources pour femmes et enfants victimes de violence est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux.

En 2017-2018, le Secrétariat à la condition féminine a toutefois financé plusieurs projets servant à soutenir les femmes et les enfants victimes de violence. Voir annexes 34 VC et 34 VS.



<b>Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale - Aperçu des projets financés par le Secrétariat à la condition féminine (sommes engagées entre le 1er avril 2017 et le 28 février 2018)</b>		
<b>Projet/activité</b>		<b>Montant</b>
<b>Campagne gouvernementale en matière de violence sexuelle</b>		<b>300 000 \$</b>
<b>Appel de projets en matière de sensibilisation aux violences sexuelles et conjugale</b>		<b>227 528 \$</b>
MIREPI Maison d'hébergement inc. (maison d'hébergement) - Un petit autocollant qui en dit long... sensibilisons les salons de coiffure de la région de Portneuf	7 128 \$	
Escale de l'Estrie (maison d'hébergement) - Pour que ça change	24 672 \$	
Bouclier d'Athéna Services familiaux (organisme communautaire) - La violence conjugale et le processus judiciaire : Sensibiliser et outiller les femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles	35 000 \$	
Centre de solidarité lesbienne (CSL) (organisme communautaire) - Violence conjugale entre femmes : vaincre collectivement	23 640 \$	
Femmes du monde à Côte-des-Neiges (organisme communautaire) - Violence conjugale : parlons-en!	4 480 \$	
Donne-toi une chance (organisme d'aide aux hommes) - Soirées d'information aux conjointes	5 860 \$	
L'Antre-Hulloises inc. (centre de femmes) - Prévenir, c'est agir!	32 333 \$	
Maison des femmes de Sept-Îles (maison d'hébergement) - L'Univers de Roxane	35 000 \$	
Maison l'Esther (maison d'hébergement) - Vous n'êtes pas folle	24 415 \$	
Carrefour pour Elle (maison d'hébergement) - À cœur égal	35 000 \$	
<b>Soutenir financièrement les activités de sensibilisation des groupes de femmes organisées à l'occasion des journées annuelles d'action contre la violence faite aux femmes</b>		<b>35 750 \$</b>
Comité des 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes - Campagne de sensibilisation 2017 des Journées d'action	13 000 \$	
Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale - poursuite de la campagne « Municipalités alliées contre la violence conjugale »	9 750 \$	
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes - troisième édition du « déjeuner des hommes » pour l'élimination des violences envers les femmes	13 000 \$	



<b>STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES SEXUELLES 2016-2021 Aperçu des projets financés par le Secrétariat à la condition féminine (sommes engagées entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 28 février 2018)</b>	
<b>Projet/activité</b>	<b>Montant</b>
<b>Campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violences sexuelles</b> (Agressions sexuelles et exploitation sexuelle)	700 000,00 \$
<b>Appel de projets : Sensibilisation en matière de violence conjugale et de violences sexuelles 2017-2018:</b> 11 des 21 projets financés concernent les violences sexuelles. CALACS Châteauguay (30 562 \$), CLES (35 000 \$ et 34 824 \$), Éducaloi (32 800 \$), GAPI (10 486 \$), Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (35 000 \$), RÉZO (33 977 \$), Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec (29 310 \$), UQÀM (34 986 \$), Viol-Secours (5 350 \$ et 8 880 \$).	291 175,00 \$
<b>Prévention des agressions sexuelles population générale :</b> GAIHST pour la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal pour la mise à jour, la traduction et la réimpression du Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle	67 430,00 \$
<b>Prévention de l'exploitation sexuelle :</b> Le Phare des Affranchies pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur les conséquences de l'exploitation sexuelle à l'occasion du Grand Prix de Montréal	17 700,00 \$



P. 35 INDIQUER, PARMI LES 55 NOUVELLES ACTIONS DE LA STRATÉGIE 2016-2021, LESQUELLES AVAIENT DÉJÀ ÉTÉ ENTAMÉES AVANT SA PUBLICATION EN OCTOBRE 2016.

---

Cette question ne semble pas pertinente pour l'étude des crédits 2018-2019 du Secrétariat à la condition féminine.



P. 36 PRÉCISER LA STRUCTURE DE SUIVI DE LA STRATÉGIE 2016-2021 POUR S'ASSURER DE L'ÉTAT DE SITUATION DE SA MISE EN ŒUVRE OU LES RÉSULTATS ET LE SUIVI DE SON ÉVALUATION. FOURNIR L'ORGANIGRAMME ET LA LISTE DES MEMBRES DE TOUS LES MÉCANISMES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI.

---

Le comité interministériel de niveau sous-ministres associés et sous-ministres adjoints en matière de violences sexuelles a été créé en janvier 2015 par le Comité des sous-ministres en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

Ce comité assure une concertation de niveau décisionnel en vue de la réalisation et du suivi des actions gouvernementales en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle, dont celles découlant de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*.

Il est soutenu par le comité interministériel de niveau professionnel en matière de violence sexuelle.



P. 37 PRÉCISER, AU 31 MARS 2018, SI LE COMITÉ DES SOUS-MINISTRES, COPRÉSIDIÉ PAR LE SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE ET LE MINISTRE DE LA JUSTICE, REMPLIT TOUJOURS SON RÔLE DE S'ASSURER DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE ET D'AGRESSION SEXUELLE.

---

Les travaux du comité des sous-ministres se poursuivent.



**P. 38 PRÉCISER QUELLE PART OCCUPENT LES RENCONTRES BILATÉRALES PARMİ TOUTES LES RENCONTRES TENUES EN 2017-2018 AU SEIN DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE SOUS-MINISTRES ASSOCIÉS ET DE SOUS-MINISTRES ADJOINTS EN MATIÈRE DE VIOLENCES SEXUELLES ET DES SOUS-COMITÉS.**

---

Veillez vous référer à la question 45 des renseignements généraux.

Lorsque requis, l'ensemble des sous-ministres associés et sous-ministres adjoints des ministères et organismes gouvernementaux siégeant sur le Comité interministériel se réunit en plénière.

Des communications régulières sont échangées entre le Secrétariat à la condition féminine et l'ensemble des sous-ministres associés et sous-ministres adjoints des ministères et organismes de manière à assurer un suivi adéquat de la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*.

À d'autres occasions, des rencontres bilatérales ou rassemblant deux ou trois ministères ou organismes sont davantage pertinentes.



P. 39 PRÉCISER DE QUI RELEVÉ, AU 31 MARS 2018, LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE COORDINATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE. PRÉCISER ÉGALEMENT SI LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DEMEURE CORESPONSABLE, AVEC LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, DU VOLET « EXPLOITATION SEXUELLE ».

---

Depuis 2004, la coordination de l'action gouvernementale en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle est sous la responsabilité de la ministre responsable de la Condition féminine et de la ministre de la Justice.

Un comité interministériel de niveau sous-ministres associés et sous-ministres adjoints en matière de violences sexuelles assure une concertation de niveau décisionnel en vue de la réalisation et du suivi des actions gouvernementales en matière d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle, dont celles découlant de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*. Il est soutenu par le comité interministériel de niveau professionnel en matière de violence sexuelle.

Un comité interministériel de niveau sous-ministres associés et sous-ministres adjoints en matière de violence conjugale et familiale assure les travaux de reddition de comptes et d'élaboration de nouvelles actions en matière de violence conjugale. Il est soutenu par le comité interministériel de niveau professionnel en matière de violence conjugale et familiale.



P. 40 PRÉCISER SI UN RAPPORT OFFICIEL SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR L'EXPLOITATION SEXUELLE A ÉTÉ PRODUIT À LA SUITE DES CONSULTATIONS MENÉES EN 2013-2014.

---

Cette question ne semble pas pertinente pour l'étude des crédits 2018-2019.



La *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie) a été lancée le 28 octobre 2016. La Stratégie cible 2 problématiques : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle.

Les recommandations contenues dans l'avis du Conseil du statut de la femme *La prostitution : il est temps d'agir* (l'avis), publié en mai 2012, portent sur les missions de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. L'avis a fait partie des intrants dont ces ministères et organismes ont tenu compte dans l'élaboration de leurs engagements inscrits à la Stratégie.

Notons que plusieurs actions de la Stratégie sont en lien direct avec les recommandations contenues dans l'avis, soit les actions en matière :

- de campagne d'information et de sensibilisation auprès de la population;
- de prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes et de leur entrée dans la prostitution;
- de soutien aux femmes souhaitant sortir du milieu de la prostitution, notamment en termes d'accompagnement dans l'obtention de services publics;
- de soutien à des projets issus des organismes œuvrant sur le terrain;
- de renforcement des capacités policières en matière de répression de la criminalité associée à l'exploitation sexuelle;
- de formation des représentantes et représentants des milieux policier, judiciaire et communautaire.

Finalement, rappelons que depuis la publication de l'avis, la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation est entrée en vigueur, soit le 6 décembre 2014. Cette loi de juridiction fédérale donne suite à certaines des recommandations de l'avis, notamment celles en lien avec les modifications au Code criminel.



P. 42 PRÉCISER LES ACTIONS MENÉES PAR LE SCF EN DATE DU 31 MARS 2018 POUR QUE SOIT SUPPRIMÉE LA PROMOTION DE SERVICES SEXUELS DANS LES PETITES ANNONCES DES JOURNAUX, LES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES, INTERNET ET DANS L'ESPACE PUBLIC (PANNÉAUX PUBLICITAIRES OU AUTRES), TEL QUE L'A RECOMMANDÉ LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME DANS SON AVIS DE 2012.

---

Depuis la publication, en 2012, de l'avis du Conseil du statut de la femme sur la question de la prostitution, la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* est entrée en vigueur, soit le 6 décembre 2014. Celle-ci a eu pour effet, notamment, de créer une nouvelle infraction au Code criminel, interdisant la publicité visant à offrir des services sexuels moyennant rétribution. Cette nouvelle infraction s'applique aux personnes qui font de la publicité pour offrir des services sexuels d'autrui moyennant rétribution, notamment dans la presse écrite et sur les sites Internet. L'infraction s'applique également aux éditeurs ou aux administrateurs de sites Internet. À noter que cette disposition offre toutefois une immunité en matière de poursuites à quiconque fait la publicité pour offrir ses propres services sexuels moyennant rétribution.

La mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* a donné lieu à deux actions pouvant concourir à faire respecter cette disposition du Code criminel et à poursuivre les contrevenants :

1. La mise en place d'une équipe policière intégrée de lutte contre le proxénétisme et l'exploitation sexuelle, composée des corps policiers municipaux des villes de Montréal, Québec, Longueuil, Gatineau et Laval, de la Sûreté du Québec, ainsi que de la Gendarmerie royale du Canada (action 22, sous la responsabilité du ministère de la Sécurité publique).
2. La mise sur pied d'un Comité de concertation de lutte contre les crimes sexuels commis à l'égard des enfants via Internet (action 28, sous la responsabilité du Directeur des poursuites criminelles et pénales).



P. 43 PRÉCISER LES SOMMES DÉGAGÉES EN 2017-2018 POUR AIDER LES PERSONNES PROSTITUÉES À QUITTER CE MILIEU. VENTILER SELON LES MESURES POTENTIELLES SUIVANTES :

- A. MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR ELLES;
  - B. SERVICES DE DÉSINTOXICATION;
  - C. AIDE PSYCHOLOGIQUE ADAPTÉE;
  - D. AIDE SUR LE PLAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA RÉINSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE;
  - E. AIDE JURIDIQUE AFIN D'OBTENIR UN PARDON POUR LES CONDAMNATIONS LIÉES À LA COMMUNICATION À DES FINS DE PROSTITUTION;
  - F. AUTRES.
- 

Le financement des maisons d'hébergement pour les personnes prostituées (A), les services de désintoxication pour elles (B) ainsi que les services d'aide psychologique adaptés à leurs besoins (C) relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le financement concernant l'aide à la formation professionnelle et à la réinsertion sociale et économique de ces femmes (D) relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'aide juridique afin d'obtenir un pardon pour les condamnations liées à la communication à des fins de prostitution (E) relève du ministère de la Justice du Québec et du gouvernement fédéral.

Dans le cadre de l'action 26 de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, le Secrétariat à la condition féminine soutient le déploiement, dans certaines villes du Québec, de personnes-ressources dont le mandat est d'informer et d'accompagner dans leurs démarches les personnes qui souhaitent sortir de la prostitution (F). La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle et la Maison de Marthe ont notamment reçu du financement pour la mise en place d'une personne-ressource en matière d'aide à la sortie de la prostitution à Montréal et à Québec.



P. 44 INDIQUER LES INTENTIONS DU SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE VASTE CAMPAGNE D'INFORMATION AUPRÈS DE LA POPULATION EN GÉNÉRAL ET DES CLIENTS EN PARTICULIER AFIN DE DÉCOURAGER L'ACHAT DE SERVICES SEXUELS ET DE MONTRER LES PRÉJUDICES QUI DÉCOULENT DE LA PROSTITUTION, TEL QUE L'A RECOMMANDÉ LE CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME DANS SON AVIS DE 2012.

---

Dans le cadre de l'action 1 de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021*, sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine (SCF), une campagne gouvernementale de sensibilisation en matière de violence conjugale, d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle a été diffusée en novembre et décembre 2017 (à la télévision, sur le Web et les médias sociaux, et par de l'affichage).

Notons que plusieurs organismes communautaires œuvrant en matière de violences sexuelles et conjugale ont été consultés en amont de l'élaboration de la campagne afin de connaître leur point de vue sur l'angle, le public cible et les messages à privilégier.

De plus, le SCF a lancé, le 23 août 2017, un appel de projets visant à soutenir des organismes du milieu afin qu'ils mènent des activités de sensibilisation et des initiatives d'information sur ces mêmes sujets. Vingt et un (21) projets ont été retenus au terme du processus d'analyse, dont onze (11) projets qui traitent des violences sexuelles.

- Par exemple, le projet de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle intitulé « Un trop Grand Prix pour les femmes et les filles » (34 824 \$) : ce projet entend agir à trois niveaux en lien avec l'exploitation sexuelle dans le cadre du Grand Prix de Formule 1 de Montréal. Il vise à prévenir le recrutement des jeunes femmes en diffusant du matériel dans divers organismes rejoignant les jeunes à Montréal, à Laval et en Montérégie, faire connaître aux hommes la loi fédérale sur l'exploitation et les impacts de la prostitution sur les femmes et sensibiliser les femmes prostituées à leurs droits et recours et aux ressources pouvant leur venir en aide en diffusant un guide d'information.

Par ailleurs, le SCF a soutenu, à hauteur de 17 700 \$, la réalisation de la campagne du Phare des Affranchies intitulée « Acheter du sexe, ce n'est pas un jeu » qui consistait en la diffusion sur Internet d'une capsule vidéo de sensibilisation aux conséquences possibles de l'exploitation sexuelle sur les victimes. La campagne, dont le public cible était les consommateurs de services sexuels, s'est déroulée au cours des périodes du Grand Prix de Montréal, en juin 2017, et du Prix de Formule E, en juillet 2017.



P. 45 INDICER QUELLES MESURES SERONT DÉPLOYÉES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE 2016-2021 CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'EXPLOITATION SEXUELLE. INDICER LES SOMMES INVESTIES EN 2017-2018 ET PRÉVUES EN 2018-2019.

---

La mise en œuvre de plusieurs des actions de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* (Stratégie) s'appuiera sur des partenariats, dont certains pourraient inclure des municipalités.

Par exemple :

- ACTION 1  
Réaliser des campagnes de sensibilisation aux violences sexuelles.
- ACTION 22  
Déployer une équipe policière intégrée de lutte contre l'exploitation sexuelle dont le mandat est de lutter contre les réseaux de proxénétisme et de traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle actifs sur une base interrégionale au Québec.

Les corps policiers municipaux des villes de Montréal, Québec, Longueuil, Gatineau et Laval sont partenaires de cette équipe.

- ACTION 29  
Mettre en place un programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes.
- ACTION 30  
Déployer des équipes multisectorielles afin de mieux coordonner les interventions réalisées auprès des jeunes qui vivent des situations pouvant compromettre leur sécurité.

Des équipes ont déjà été mises en place respectivement dans les municipalités de Laval et de Longueuil.

Notons par ailleurs que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est l'un des douze ministères et organismes partenaires de la Stratégie.



P. 46 INDICER SI LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE PRÉVOIT EN 2018-2019, DANS LE CADRE DE SA STRATÉGIE 2016-2021, LE DÉPLOIEMENT DE MESURES CIBLANT LES AGRESSEURS POTENTIELS DANS LES INTERVENTIONS DESTINÉES AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS, ET NON SEULEMENT CELUI DE MESURES S'ADRESSANT AUX VICTIMES POTENTIELLES (RECOMMANDATION DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME DANS SON MÉMOIRE SUR LE RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2008-2013 EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE).

---

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits 2018-2019.



P. 47 « FOURNIR LA VENTILATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'URGENCE DE 1M\$, POUR 2017-2018, ANNONCÉ EN NOVEMBRE 2017 POUR SOUTENIR LES ORGANISMES VENANT EN AIDE AUX VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES ».

---

Le Fonds d'urgence a été octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.



13,1 millions de dollars sur 3 ans pour prévenir les agressions sexuelles et accompagner les victimes, soit :

- 9 millions de dollars pour rehausser l'accès aux services d'aide et de suivi en matière d'agression sexuelle, offerts par les organismes communautaires aux victimes (CALACS et autres centres d'aide);
- 900 000 \$ pour améliorer l'accès aux services d'urgence offerts aux personnes victimes d'agression sexuelle par la mise en place d'une instance de coordination et de transfert d'expertise clinique et organisationnelle pour les 77 centres désignés (généralement des urgences hospitalières) mandatés pour l'intervention médicosociale auprès des victimes;
- près de 2 millions de dollars pour mettre en œuvre le programme Empreinte, qui sera offert par 26 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) aux élèves du secondaire, à leurs parents et au personnel scolaire pour les sensibiliser aux agressions sexuelles;
- 1,2 million de dollars pour rehausser notamment l'accès aux services d'évaluation et de traitement offerts aux agresseurs sexuels.

Un montant de 6,4 millions de dollars en matière de violence conjugale, pour l'année en cours, se déclinant ainsi :

- 3,2 millions de dollars pour permettre à des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape ainsi qu'à leur Alliance de consolider leurs interventions de soutien;
- 3 millions de dollars pour permettre à des maisons d'hébergement de 1<sup>re</sup> étape d'adapter leurs services aux besoins de plus en plus importants de la clientèle issue de l'immigration;
- 200 000 \$ pour soutenir des organismes pour conjoints ayant des comportements violents et pour adapter leurs services aux besoins des personnes issues de l'immigration.



La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (Stratégie égalité) a été lancée le 29 juin 2017. Appuyée par des investissements de plus de 80 millions de dollars sur 5 ans, elle poursuit les grands objectifs suivants :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes;
- agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

Vingt-quatre ministères et organismes gouvernementaux sont impliqués dans la mise en œuvre de ses 59 actions nouvelles ou bonifiées dont 7 actions structurantes.

La Stratégie égalité s'articule autour de 6 grandes orientations qui abordent les thèmes suivants :

- une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme;
- l'autonomisation économique des femmes;
- un partage équitable des responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale, politique;
- une approche différenciée selon les sexes en santé et bien-être;
- une société sans violence faite aux femmes;
- la parité dans les lieux décisionnels.

La Stratégie égalité privilégie une approche inclusive et veille à impliquer tous les acteurs de la société québécoise susceptibles de jouer un rôle favorisant l'atteinte de l'égalité. Ceux des milieux municipaux, des affaires, communautaires, universitaires ainsi que les groupes de femmes seront mobilisés dans toutes les régions du Québec pour participer à sa mise en œuvre.



P. 50 FOURNIR LA VENTILATION DE L'UTILISATION DE L'INVESTISSEMENT ADDITIONNEL DE 25 M\$ ANNONCÉ LE 14 DÉCEMBRE 2018 DANS LE CADRE DU FORUM SUR LES AGRESSIONS ET LE HARCÈLEMENT SEXUEL.  
VENTILER PAR CATÉGORIE (SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION DES AGRESSIONS SEXUELLES, FAVORISER LA RÉCEPTION DES DÉVOILEMENTS ET DES DÉNONCIATIONS D'AGRESSIONS SEXUELLES ET BONIFIER L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES, NOTAMMENT DANS LE CADRE DU PROCESSUS JUDICIAIRE) ET PAR ANNÉE.

---

Pour le SCF, les investissements sont les suivants :

- Soutenir des initiatives visant à sensibiliser les élèves du secondaire aux violences sexuelles, dont le programme Empreinte : 1 800 000 \$.



P. 51 INDIQUER LES ACTIONS CONCRÈTES IMPLANTÉES À LA SUITE DES TRAVAUX DES 3 COMITÉS SUIVANTS EN 2017-2018, ET CELLES PRÉVUES EN 2018-2019 :

- A. COMITÉ CONSULTATIF POUR LA PROMOTION DE RAPPORTS ÉGALITAIRES EN MILIEU SCOLAIRE;
  - B. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA PROMOTION DES RAPPORTS ÉGALITAIRES;
  - C. COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ.
- 

**A. Le Comité consultatif pour la promotion de rapports égauxitaires en milieu scolaire** est coordonné par le Secrétariat à la condition féminine (SCF). Il a un rôle de conseil et de concertation. Il a pour mandat de :

- participer aux travaux entourant la sensibilisation du milieu scolaire aux stéréotypes sexuels;
- soutenir la réalisation d'outils pour la promotion de rapports égauxitaires dans les milieux scolaires (préscolaire, primaire et secondaire).

**B. Le Comité interministériel pour la promotion de rapports égauxitaires** est un comité permanent, coordonné par le SCF. Il a un rôle de conseil et de concertation. Il a pour mandat :

- d'assurer la coordination gouvernementale en matière de promotion de modèles et de comportements égauxitaires;
- d'assurer une cohésion dans la stratégie et dans le développement des travaux;
- de soutenir la réalisation d'outils pour la promotion de rapports égauxitaires dans les lieux d'éducation.

Pour 2017-2018, ce comité a eu comme mandat de commenter les contenus de la future section « Vie amoureuse et affective » du portail Web SansStéréotypes, du site Web du SCF.

Il a aussi contribué à orienter la planification des interventions concernant les rapports égauxitaires prévus par le SCF dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*.

**C. Le Comité consultatif sur l'éducation à la sexualité**

Le dossier de l'éducation à la sexualité est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Le SCF siège sur le comité consultatif sur l'éducation à la sexualité, coordonné par le MEES.



P. 52 INDICER LES SUITES DONNÉES À L'AVIS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES EN MILIEU SCOLAIRE. INDICER QUELLES SUITES ONT ÉTÉ DONNÉES EN 2017-2018 AUX RECOMMANDATIONS DE L'AVIS QUI TOUCHE AU SCF. INDICER SI DES SOMMES ET DES ETC ONT ÉTÉ DÉDIÉS À CETTE FIN.

---

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a publié à l'automne 2016 l'avis *Égalité entre les sexes en milieu scolaire : des contenus aux pratiques éducatives*. À la fin de l'avis, le CSF a émis dix recommandations. L'une d'entre elles est adressée au Secrétariat à la condition féminine (SCF) :

- Élargir la perspective d'action en milieu scolaire non seulement pour promouvoir les modèles égalitaires et lutter contre les stéréotypes, mais aussi pour faire prendre conscience à l'ensemble des intervenants des inégalités structurant encore les pratiques en milieu scolaire et promouvoir la transgression de genre chez les enfants (l'initiation à des activités, pratiques, intérêts associés à l'autre sexe).

À l'instar des autres avis produits par le CSF, le SCF prendra en considération l'avis du CSF dans la planification de ses interventions liées au milieu scolaire.

Par ailleurs, l'action 1.1.1 de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* consiste à outiller notamment le personnel scolaire pour prévenir une socialisation stéréotypée et agir contre les stéréotypes sexuels et sexistes. Par exemple, le projet SansStéréotypes invite les enseignantes et enseignants à :

- diversifier les activités pour que les enfants cultivent toutes les compétences nécessaires à leur réussite scolaire;
- encourager les enfants à choisir des activités non associées typiquement à leur sexe (les inciter à faire leurs propres choix sans égard aux stéréotypes sexuels);
- amener les enfants à faire preuve d'un esprit critique devant les stéréotypes en leur proposant une réflexion sur les activités qu'elles et ils choisissent ou sur leurs intérêts, qui peuvent refléter des stéréotypes sexuels;
- s'interroger sur leurs propres réactions devant certains stéréotypes sexuels (ex. : pourquoi penser spontanément que les filles ont plus de difficulté en mathématiques?).



P. 53 INDICER SI LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE A ÉTÉ CONSULTÉ POUR L'ÉLABORATION DU PROJET PILOTE D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ. INDICER SI LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE EST IMPLIQUÉ DANS L'ÉVALUATION DE LA MESURE DEPUIS SON INSTAURATION. INDICER LES ETC DÉDIÉS AU SUIVI.

---

Le dossier de l'éducation à la sexualité est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Le Secrétariat à la condition féminine siège sur le comité consultatif sur l'éducation à la sexualité, coordonné par le MEES.



P. 54 INDICER SI LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LA RÉVISION DU SALAIRE MINIMUM A EFFECTUÉ UNE ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES POUR DÉCIDER DE L'ÉVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM. INDICER SI LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE A SUGGÉRÉ AUX AUTRES MINISTÈRES ET ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LE COMITÉ DE PRODUIRE UNE ADS. INDICER ÉGALEMENT, LE CAS ÉCHÉANT, LES SOMMES ET LES ETC DÉDIÉS POUR LA PRODUCTION DE CETTE ADS.

---

Le Secrétariat du travail du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) coordonne les travaux du Comité interministériel sur la révision des critères de détermination du salaire minimum. Le MTESS est donc responsable de produire les analyses nécessaires à la prise de décision.

Le Secrétariat à la condition féminine participe aux travaux du Comité et s'assure, lorsque pertinent, que les analyses produites présentent des données différenciées selon les sexes.



P. 55 BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES AUPRÈS DES FEMMES DANS LA CONSTRUCTION POUR L'ANNÉE 2017-2018, AINSI QUE LES ACTIONS PRÉVUES POUR 2018-2019. INDICER LES MONTANTS CONSACRÉS PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE.

---

La Commission de la construction du Québec (CCQ) porte la responsabilité de la réalisation du bilan de la mise en œuvre du *Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction 2015-2024*.

Dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* :

- En 2017-2018, le Secrétariat à la condition féminine, la CCQ et le MTESS ont :
  - assuré le suivi du projet-pilote du Centre Émersion;
  - élaboré et lancé un appel de projets visant à accroître la présence des femmes en emploi dans l'industrie de la construction destiné aux organismes spécialisés en développement de l'employabilité.



### **Violences sexuelles (agressions et exploitation sexuelles) et violence conjugale et familiale**

- Poursuite de 28 des 35 mesures inscrites au volet autochtone du *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*, prolongé en 2017-2018.
- Suivi et mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021* au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec, y compris les Premières Nations et les Inuits.
- Élaboration et inscription de 2 mesures pour prévenir et contrer les violences sexuelles et la violence conjugale et familiale sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine dans le cadre du nouveau *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*, rendu public en juin 2017 et coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones :
  - Mesure intitulée « Mener des actions sur les territoires du Plan Nord en vue d'atténuer les retombées négatives développement nordique sur les femmes autochtones et de prévenir les violences sexuelles envers les Autochtones, particulièrement les femmes et les enfants »;
  - Mesure intitulée « Soutenir des projets structurants pour les femmes autochtones en matière de violence conjugale et familiale, en partenariat avec les organisations autochtones ».

### **Commissions d'enquête autochtones**

- Participation du Secrétariat à la condition féminine au Groupe de travail visant à assurer le suivi des travaux des commissions d'enquête autochtones au Québec. Ce groupe de travail concerne les 2 commissions d'enquête autochtones en cours : la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec et l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- Participation du Secrétariat à la condition féminine à titre de témoin à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec en septembre 2017.
- Suivi des travaux de la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre du mandat d'initiative portant sur « les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale ».

### **Ententes avec les Premières Nations et les Inuits en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

- Travaux d'élaboration d'une entente quadriennale entre le Secrétariat à la condition féminine, l'Administration régionale Kativik et l'Association des femmes inuites du Nunavik Saturviit dans le Nord-du-Québec.
- Travaux d'élaboration d'une entente quadriennale entre le Secrétariat à la condition féminine et l'Association des femmes crie d'Eeyou Istchee dans le Nord-du-Québec.

### **Égalité entre les femmes et les hommes**

- Élaboration et inscription de 6 mesures en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sous la responsabilité du Secrétariat à la condition féminine dans le cadre du nouveau *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022*. Les mesures sont les suivantes :
  - « Bonifier les ententes administratives pluriannuelles avec les administrations régionales et les groupes de femmes crie et inuites »;
  - « Mettre en place un comité de travail Femmes autochtones, œuvrant en matière de violences sexuelles, d'égalité entre les femmes et les hommes et de violence conjugale et familiale en vue de prioriser des actions structurantes pour les femmes autochtones »;
  - « Soutenir des projets structurants visant à réduire les inégalités persistantes et préoccupantes auxquelles sont confrontées les femmes autochtones, en partenariat avec des organismes autochtones »;
  - « Soutenir financièrement des projets structurants visant à favoriser et à promouvoir des rapports égalitaires auprès des jeunes filles et des jeunes garçons des nations autochtones du Québec »;
  - « Soutenir le développement de l'entrepreneuriat des femmes autochtones »;
  - « Soutenir les activités organisées pour les femmes élues autochtones, notamment celles organisées lors du Congrès des élues autochtones du Québec ».
- Mise en œuvre des mesures en matière d'égalité entre les femmes et les hommes inscrites au *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022* pour l'exercice financier 2017-2018.



## **Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion**

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) participe au comité de suivi interministériel mis en place dans le cadre de la *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, et de sa stratégie d'action 2016-2021.

### **Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021**

Dans le cadre des travaux menant à l'élaboration de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, le SCF a pris acte des préoccupations soulevées au sujet des femmes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles.

Par conséquent, le SCF a travaillé, en collaboration avec plusieurs ministères et organismes, à l'élaboration d'interventions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui tiendront compte de la réalité des femmes doublement discriminées, dont les femmes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles.

Plusieurs actions de la Stratégie visent des femmes pouvant vivre des discriminations croisées, comme les femmes immigrantes :

- action 1.2.1 : Traiter de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des activités d'éducation interculturelle;
- action 1.2.2 : Rendre accessible l'information sur l'égalité entre les femmes et les hommes aux personnes nouvellement arrivées au Québec;
- action 2.2.3 : Soutenir des activités visant à informer ou à sensibiliser les femmes immigrantes au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte d'intégration socio-professionnelle;
- action 2.4.1 : Offrir des formations adaptées aux femmes immigrantes désirant développer leur talent d'entrepreneure;
- action 5.1.1 : Offrir de l'accompagnement aux femmes et aux filles immigrantes, particulièrement celles qui sont parrainées, et les informer sur leurs droits et les recours possibles en cas de violences, notamment celles basées sur l'honneur.

Enfin, l'action structurante 6, qui consiste à soutenir des projets, appelle à tenir compte de la dimension intersectionnelle (discriminations croisées) dans le choix des projets :

### **Projets 2017-2018 (appel de projets en violence sexuelle et conjugale)**

- **« La violence conjugale et le processus judiciaire : Sensibiliser et outiller les femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles », Bouclier d'Athéna, région de Montréal**
  - Projet visant à offrir des sessions d'information ainsi que du matériel portant sur les infractions criminelles commises dans un contexte de violence conjugale par le biais de son service d'intermédiaires culturelles aux femmes immigrantes et issues des communautés ethnoculturelles, particulièrement à celles qui ne parlent ni français ni anglais.
- **« Violence conjugale : parlons-en! », Femmes du monde à Côte-des-Neiges, région de Montréal**
  - Projet visant à développer un atelier de discussion sur la violence conjugale à l'intention de femmes issues des communautés sud-asiatiques et magrébines de cet arrondissement. Trois ateliers-discussion seront offerts dans les locaux de partenaires du milieu. Des outils de promotion sont prévus pour attirer des participantes. Les ateliers permettront aux femmes de s'exprimer sur ce qu'elles vivent et de se familiariser avec leurs droits et les ressources.
- **« Prévenir, c'est agir! », L'Antre-Hulloise, région de l'Outaouais**
  - L'Antre-Hulloise désire implanter un programme de sensibilisation et de promotion adressé aux jeunes femmes fréquentant les centres de formation professionnelle et aux immigrantes en processus de francisation afin de diminuer leur prévalence à subir de la violence dans leurs relations amoureuses et conjugales.
- **Femmes et filles informées pour un monde sans exploitation sexuelle, Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle, région de Montréal**
  - Ce projet entend sensibiliser à la réalité de l'exploitation sexuelle les femmes et filles immigrantes racisées et leurs proches en adaptant et en mettant à jour des outils déjà existants. Le projet vise également à outiller les personnes intervenant auprès des femmes immigrantes ou réfugiées afin qu'elles puissent aborder cette problématique dans leurs interventions.



**Sommes allouées pour 2017-2018 : 2 493,16 \$**

La *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* englobe les activités visant le rayonnement de la Charte québécoise pour une image corporelle saine et diversifiée (CHIC), par l'entremise de l'action 1.1.2.

Par ailleurs, au courant du dernier exercice, plusieurs membres du Comité de travail et du Comité interministériel sur la mise en œuvre de la CHIC ont réalisé, de manière individuelle ou en collaboration, différentes initiatives répondant à l'objectif.



P. 59 INDIQUER, POUR CHAQUE ENTENTE DE PARTENARIAT SUR LES PLANS NATIONAL, RÉGIONAL ET LOCAL (45 AU TOTAL : ENTENTES SPÉCIFIQUES AVEC LES CRÉ, ACCORDS DE PARTENARIAT, ETC.), LA LISTE DES ENTENTES QUI N'ONT PAS ÉTÉ RENOUVELÉES DEPUIS L'ÉCHÉANCE DE 2015.

---

Les conférences régionales des élus ont été dissoutes à la sanction de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 le 21 avril 2015.



P. 60 FOURNIR LES SOMMES ALLOUÉES EN 2017-2018 ET CELLES PRÉVUES EN 2018-2019 POUR LE SOUTIEN À LA MISSION DES 16 GROUPES SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE D'EMPLOYABILITÉ FÉMININE. VENTILER PAR ORGANISME. INDIQUER LE NOMBRE DE RENCONTRES TENUES AVEC LES GROUPES PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, EN 2017-2018.

---

**Les 16 organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine (OSDMOF) liés au Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) sont des ressources externes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité (MTESS) – Emploi-Québec et obtiennent un financement par le biais des ententes de services avec le MTESS (plus de 7 M\$ par année au total depuis 3 ans).**

- Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) n'offre pas de programme permettant de soutenir la mission de base des organismes.
- Le SCF a eu de nombreux échanges (rencontres et conférences téléphoniques) avec les OSDMOF liés au CIAFT en 2017-2018, pour discuter du financement des OSDMOF et des collaborations possibles dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*.



**Dépenses engagées :**

- Aucune nouvelle dépense engagée en 2017-2018 étant donné que la Table a complété son mandat.

**Effectif lié à ce projet, incluant le mandat et la rémunération :**

- Aucun effectif étant donné que la Table a complété son mandat.

La Table des partenaires influents a été créée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 9 janvier 2012. Le mandat de la Table consistait à proposer des moyens pour augmenter le nombre de femmes dans la haute direction et les conseils d'administration des sociétés cotées, ainsi qu'à promouvoir l'objectif fixé et à susciter l'adhésion à celui-ci. La Table a émis ses recommandations dans la *Stratégie d'action de la Table des partenaires influents pour accélérer la progression des femmes dans la gouvernance des sociétés cotées*.



P. 62 PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER « INITIATIVE DE PARTENARIAT – ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » (INCLUANT LES ENTENTES ADMINISTRATIVES EN ÉGALITÉ) DU SCF EN 2017-2018. POUR CHACUN, INDIQUER, PAR RÉGION :

- A. LA LISTE DES DEMANDES SOUMISES ET RETENUES ET LEUR DESCRIPTIF SOMMAIRE;
  - B. LA LISTE DES DEMANDES SOUMISES NON RETENUES, LEUR DESCRIPTIF SOMMAIRE ET LES MOTIFS DE REJET;
  - C. LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LES SOMMES OCTROYÉES.
- 

Les informations relatives aux projets sont fournies en annexe du présent document.

Les projets financés devaient permettre, notamment aux organismes porteurs, de mobiliser des partenaires nationaux, régionaux ou locaux issus des milieux autochtones, institutionnels ou communautaires afin de mettre leurs ressources financières, matérielles et humaines en commun pour réaliser un projet visant l'atteinte de l'égalité de fait.



<b>Projets financés en 2017-2018 (du 1er avril 2017 au 28 février 2018)</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant octroyé</b>
MIREPI Maison d'hébergement inc.	Un petit autocollant qui en dit long... sensibilisons les salons de coiffure de la région de Portneuf	7 128 \$
Escale de l'Estrie	Pour que ça change	24 672 \$
Bouclier d'Athéna Services familiaux	La violence conjugale et le processus judiciaire : Sensibiliser et outiller les femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles	35 000 \$
Centre de solidarité lesbienne (CSL)	Violence conjugale entre femmes : vaincre collectivement	23 640 \$
Femmes du monde à Côte-des-Neiges	Violence conjugale : parlons-en!	4 480 \$
Donnes-toi une chance	Soirées d'information aux conjointes	5 860 \$
L'Antre-Hulloises inc.	Prévenir, c'est agir!	32 333 \$
Maison des femmes de Sept-Îles	L'Univers de Roxane	35 000 \$
Maison l'Esther	Vous n'êtes pas folle	24 415 \$
Carrefour pour Elle	À cœur égal	35 000 \$
Centre Cyber-Aide	EN TANT QUE - Phase 2	45 000 \$
Fédération des maisons d'hébergement pour femmes	Déjeuner des hommes pour l'élimination des violences envers les femmes	13 000 \$
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale	Campagne de sensibilisation à la violence conjugale dans le cadre des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes	9 750 \$
Fédération des femmes du Québec	Campagne 2017 des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes	13 000 \$
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Comité condition féminine Baie-James	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
ConcertAction femmes Estrie	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Recif-02	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$

Regroupement des femmes de la Côte-Nord	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Réseau des femmes des Laurentides	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation de Laval en condition féminine	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Table des groupes de femmes de Montréal	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec	Mise en œuvre du volet « Concertation régionale » de l'action structurante 6 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021.	30 000 \$
Regroupement pour la valorisation de la paternité	Cinquième édition de la Semaine québécoise de la paternité	1 200 \$

P. 63 APPEL DE PROJETS NATIONAUX, LOCAUX ET RÉGIONAUX EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES LANCÉ EN 2017-2018 PAR LE SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER « INITIATIVE DE PARTENARIAT – ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES » : FOURNIR LA LISTE DES PROJETS FINANCÉS. VENTILER PAR PROJET DÉPOSÉ EN FOURNISSANT :

- A. LE NOM DE L'ORGANISATION AYANT DÉPOSÉ UN PROJET;
- B. LA NATURE DE L'ORGANISATION, PAR EXEMPLE : MRC, MUNICIPALITÉS, ORGANISATIONS PARAPUBLIQUES DES DOMAINES DE L'ÉDUCATION, DE LA SANTÉ, DES SERVICES SOCIAUX OU DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL / ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, MILIEUX AUTOCHTONES;
- C. SI OUI OU NON LE PROJET A ÉTÉ DÉPOSÉ EN FORMAT « PARTENARIAT »;
- D. LE MONTANT SOUMISSIONNÉ POUR LE PROJET;
- E. LE RÉSUMÉ DU PROJET PROPOSÉ;
- F. LE CAS ÉCHÉANT, LES ÉTAPES D'ANALYSE FRANCHIES POUR LE PROJET;
- G. LE CAS ÉCHÉANT, LES MOTIFS SOMMAIRES DE REJET POUR LE PROJET.

FOURNIR LA LISTE DES PROJETS N'AYANT PAS ÉTÉ RETENUS DANS LE CADRE DE CES APPELS DE PROJETS.

---

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action structurante 6 de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* visant à « soutenir des projets concrets d'envergure locale, régionale et nationale portant sur les grandes orientations de la Stratégie, privilégiant le développement de partenariats diversifiés et tenant compte de la dimension intersectionnelle », le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a lancé l'appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes le 10 octobre 2017. Cet appel de projets comportait 2 volets : un volet « Projets locaux et régionaux » et un volet « Projets nationaux ». La date limite de soumission des projets était le 21 novembre 2017 inclusivement.

Un guide d'information à l'attention des organismes a été diffusé par le SCF. Ce guide présentait les objectifs et modalités générales de l'appel de projets, les critères d'admissibilité des organismes, des activités, des projets et des dépenses, ainsi que les critères d'analyse et la liste des documents à transmettre. Le guide peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=1008>.

Le processus d'analyse des projets a été déployé de novembre 2017 à février 2018; il a impliqué un comité avisé pour chacun des 2 volets de l'appel de projets.



P. 64 PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER « À ÉGALITÉ POUR DÉCIDER » DU SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE EN 2017-2018. POUR CHACUN, INDIQUER, PAR RÉGION :

- A. LA LISTE DES DEMANDES SOUMISES ET RETENUES ET LEUR DESCRIPTIF SOMMAIRE;
  - B. LA LISTE DES DEMANDES SOUMISES NON RETENUES, LEUR DESCRIPTIF SOMMAIRE ET LES MOTIFS DE REJET;
  - C. LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET LES SOMMES OCTROYÉES.
- 

Le programme de soutien financier « À égalité pour décider » n'existe plus.

Désormais, c'est le Programme de soutien financier à des initiatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui permet le financement de projets des partenaires dans le cadre de la réalisation des actions de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*.

Le volet VI de ce programme « Pour la parité dans les lieux décisionnels » est consacré à l'augmentation de la représentation des femmes en politique et dans les lieux décisionnels en vue de favoriser la parité dans les différents milieux.



Le Secrétariat à la condition féminine n'a pas engagé de travaux concernant le statut légal des conjoints de fait.



Le Secrétariat à la condition féminine n'a pas engagé de travaux concernant la gestation pour autrui.